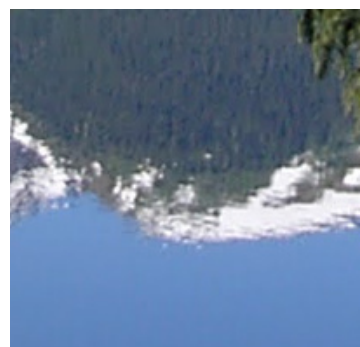
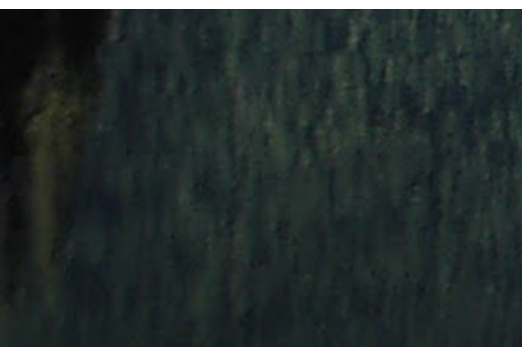
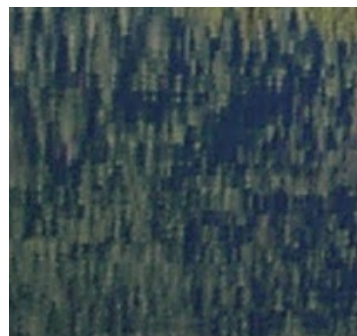
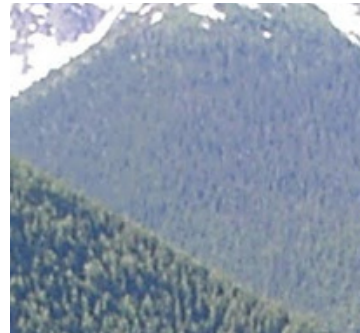


Investir dans les communautés par la conservation des terres privées pour préserver le patrimoine naturel du Canada et améliorer l'accès à la nature



L'**Alliance canadienne des organismes de conservation** (ACOC) représente et soutient 150 organismes de conservation locaux et régionaux à travers le Canada. L'ACOC, ses partenaires régionaux et les organismes de conservation locaux et régionaux protègent la nature par l'intendance et la conservation des terres privées dans **les paysages les plus vitaux** du Canada.

Les organismes de conservation locaux et régionaux ont démontré leur capacité à acquérir des terres privées écologiquement sensibles et à en assurer la protection à long terme, offrant ainsi un accès à la nature aux générations présentes et futures. Au total, **150 organismes de conservation** locaux et régionaux sont dirigés par plus de **13 000 employés et bénévoles** qui veillent sur **plus de 5 700 propriétés** et contribuent à la conservation de **plus de 255 000 hectares** de terres d'une valeur de plus de **1,8 milliard de dollars**.

Le soutien du gouvernement fédéral est nécessaire pour étendre les zones protégées et aider les organismes de conservation locaux et régionaux à préserver ces terres à perpétuité pour que tous les Canadiens puissent en profiter. Les efforts des organismes de conservation se concentrent dans le sud du Canada, où l'engagement des communautés joue un rôle clé dans la réussite des initiatives de conservation. Les programmes proposés ici représentent un investissement à long terme dans le développement d'organisations locales et régionales, qui possèdent une connaissance approfondie de leurs paysages et entretiennent des liens solides avec communautés locales et régionales du sud du Canada.

Recommandations

1. Renouvellement du Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN)

- Renouveler le PCPN au-delà de 2026.
- Désigner l'ACOC comme représentant national des organismes de conservation régionaux et locaux au sein du PCPN-fonds pour les organismes de conservation (PCPN-FPOC) en incluant l'ACOC comme signataire de l'accord de contribution.

2. Restructurer le programme et augmenter la part des fonds alloués aux fonds locaux et régionaux.

- Renommer et restructurer le PCPN-FPOC en un **Fonds pour les paysages du sud** (FPS) du PCPN et augmenter le financement à **25 millions de dollars par an pendant cinq ans**, à partir de 2026. Le PCPN-FPS constituera un investissement sûr d'un financement essentiel qui continuera à soutenir les organismes de conservation locaux et régionaux dans le sud du Canada pour l'acquisition de terres privées. Il cherchera à financer des projets qui répondent à des **priorités multiples et interconnectées en matière de biodiversité**. Les organismes de conservation régionaux et locaux ont la capacité de réaliser beaucoup plus de choses dans le cadre d'un programme restructuré. Le FPS permettra d'obtenir des résultats liés à l'extension des zones protégées, à la restauration des paysages dégradés, à la protection des espèces en péril, à l'adaptation au changement climatique, à l'amélioration de la gestion des terres et à la mobilisation des ressources privées. À raison de 25 millions de dollars par an, ce fonds permettra de conserver **15 000 hectares supplémentaires par an** dans le sud du Canada.



- Le potentiel d'expansion du PCPN-FPOC est considérable. Les tableaux ci-dessous montrent qu'en 2023-2024, le PCPN-FPOC **n'a soutenu que 31 projets sur 990, soit 3%**, et seulement 5 471 sur 54 710, soit **10 %, des hectares protégés** à l'échelle nationale par les organismes de conservation locaux et régionaux.

Conservation réalisée 2023 - 2024			Informations sur les projets et hectares des organismes de conservation nationaux		
	Hectares protégés	Projets		Hectares protégés	Projets
Total au Canada	54 710	980	pleine propriété (fief simple)	20 098	432
(PCPN) Fondé par le gouvernement	5 741	31	Servitudes	16 871	106
Différence	48 969	949	Terres conservées et détenues par des tiers	17 597	433
			Réserves naturelles (QC)	143	9

3. Créer un Fonds canadien d'investissement pour la conservation

- Établir un nouveau fonds de dotation de **150 millions de dollars** qui créera un flux de financement à long terme pour renforcer la capacité des organismes de conservation locaux et régionaux à prendre soin des espaces naturels à perpétuité. Le financement fédéral destiné à étendre les zones protégées est **essentiel à la conservation de la nature**, mais pour maintenir la désignation de la protection « permanente », il est impératif d'assurer une gestion à perpétuité.
- En créant une dotation, le Fonds canadien d'investissement pour la conservation contribuera à assurer l'entretien à long terme du réseau canadien d'aires conservées privées. Le Fonds encouragera les **investissements privés** dans la conservation, favorisera la croissance, la diversité et **la capacité du secteur des organismes de conservation locaux et régionaux**, accélérera la **création et le maintien d'emplois** et contribuera à **l'expansion des programmes de conservation des terres**. La structure du Fonds pourrait s'inspirer du Fonds canadien d'investissement pour la culture, qui a fait ses preuves, et le Fonds pourrait être administré par le gouvernement du Canada ou par l'ACOC.

L'importance des paysages du sud

Les paysages du sud du Canada comptent parmi les régions les plus riches en biodiversité du pays. Parallèlement, plus de **80% de la population** vit dans le sud du Canada et la majeure partie de l'activité économique s'y déroule. Cette superposition de la **nature et de l'activité économique** nécessite une solution qui profite aux deux, ainsi qu'aux familles et aux communautés de ces régions. Les organismes de conservation peuvent fournir une solution où **la nature et les humains peuvent prospérer**.

Les Canadiens aiment la nature et sont fiers de leur **patrimoine naturel**. Cependant, en raison de l'évolution des réalités économiques et des normes sociétales, de moins en moins de Canadiens ont accès à la nature. Passer régulièrement du temps dans la nature présente une **myriade d'avantages pour la santé, tant sur le plan du bien-être physique que mental**. C'est pourquoi il est impératif que les espaces naturels se trouvent à proximité géographique des zones habitées.

Contexte

Lancé par le gouvernement fédéral en 2007 sous le nom de Programme de conservation des zones naturelles, le PCPN a permis de protéger d'importantes étendues de terres écologiquement sensibles dans tout le pays. Le programme crée des solutions de conservation permanentes grâce à la collaboration entre les propriétaires fonciers, les communautés autochtones, l'industrie et d'autres niveaux de gouvernement. Le PCPN a protégé plus de **840 000 hectares de terres écologiquement sensibles**, notamment des prairies, des forêts, des lacs et des zones humides. Le programme est un héritage réussi, qui mérite d'être consolidé tout en apportant d'importantes améliorations.

Plus récemment, le Canada a joué un rôle déterminant dans la création du **Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal** et s'est engagé à atteindre ses 23 objectifs (y compris l'engagement de protéger 30% des terres, des eaux douces et des océans du Canada d'ici à 2030). **La stratégie pour la nature 2030 du Canada** a été publiée en juin 2024 pour favoriser les progrès concernant ces objectifs.



Renata Woodward
Executive Director / Directrice générale
506-261-1260 | RenataWoodward@aclt.ca | aclt-acoc.ca